

LES JEUX D'ARGENT AU SERVICE DE L'EGLISE

Peut-on faire appel au soutien de la Loterie romande pour financer des projets d'Eglise?

Est-il légitime de faire appel au soutien de la Loterie romande pour financer des projets d'Eglise? Construction ou rénovation de bâtiment; développement d'un ministère à portée sociale; financement de tout ou partie d'un projet; etc. Alors que certains voient l'argent de la Loterie romande comme une manne *providentielle*, d'autres émettent des réserves quant au bien-fondé éthique d'un recours à des fonds issus de jeux d'argent.

Dans le présent document, la Commission théologique de la FREE tente de donner quelques pistes de réflexion, au travers d'une étude de cas. Ce cas fictif, proche de la réalité de nos Eglises, permettra ensuite une analyse des avantages et inconvénients des loteries. Nous terminerons par quelques recommandations, pour favoriser une prise de décision éclairée.

1. Une garderie en péril

Il y a quelques années, une Eglise de Suisse romande a créé une garderie pour les enfants de la région. L'Eglise envisage cette garderie comme un ministère pour atteindre le quartier, et la considère comme étant à la fois un service aux familles et une opportunité pour l'évangélisation.

Jusqu'ici, tout a bien fonctionné. De nombreux enfants ont pu être accueillis. L'Eglise est mieux connue dans le quartier et plusieurs familles s'en sont rapprochées, grâce aux contacts établis par la garderie. Les autorités communales ont également exprimé leur satisfaction et leur reconnaissance pour ce service à la population.

Financièrement cependant, la garderie est un défi constant. Les frais d'inscription sont maintenus volontairement bas pour permettre à toute famille d'accéder à ce service. Trois personnes qualifiées ont été engagées par la garderie. A ce jour, ce ministère est remis en question à cause des nouvelles règles de sécurité et d'hygiène pour les garderies et autres structures d'accueil du même type. Ces nouvelles exigences nécessitent des transformations et une extension coûteuse du bâtiment actuel.

L'Eglise ne peut pas assumer ces coûts. Une personne du conseil suggère qu'elle fasse une demande à la Loterie romande pour une aide au financement de la nouvelle structure. En effet, la Loterie romande finance et soutient toutes sortes de projets culturels et sociaux. D'autres Eglises ont ainsi obtenu de l'argent pour des projets similaires.

Le conseil est divisé sur la question suivante: est-il éthiquement possible de recevoir des fonds provenant d'une loterie? Certains disent que l'argent est là et qu'il sera de toute façon dépensé pour des projets similaires ailleurs. Pourquoi s'en priver? D'autres pensent qu'accepter cet argent, ce serait rendre l'Eglise complice de l'appât du gain, de l'exploitation des pauvres et de l'addiction au jeu dont souffrent certaines personnes. Ce serait mettre sa confiance dans la chance plutôt que dans la providence divine.

Dès lors, pouvons-nous accepter des fonds émanant d'une institution générant ses revenus par les paris et le hasard?

2. Remarques introductives

2.1 *Soutien financier extérieur*

Nous ne comparons pas le soutien d'une loterie à d'autres types de soutiens financiers qui posent aussi des questions éthiques. L'Eglise ayant besoin d'un soutien financier venant de l'extérieur n'est pas opposée par principe à recevoir ce soutien de donateurs séculiers.

2.2 *L'utilitarisme*

Le cadre éthique de notre réflexion est celui de la question de la fin et des moyens. En d'autres termes, l'Eglise se demande si accepter des fonds émanant d'une loterie pour un but bon et louable – dans ce cas un service de garderie – justifie n'importe quel moyen. Les éthiciens appellent cela l'*utilitarisme*.

L'utilitarisme déclare qu'une action est bonne en fonction du résultat qu'elle produit. Une action est considérée comme juste moralement si elle est utile, ou si elle met dans la balance plus de bien que de mal.¹ La question se pose: *plus de bien que de mal*, mais pour qui? Pour les enfants au bénéfice de l'argent de la loterie? Ou pour la société au sens large, par notre condamnation des jeux d'argent?

L'utilitarisme part du principe qu'il est possible d'anticiper le résultat d'une action. Sans entrer dans un débat philosophique complexe sur la définition de la valeur des choses et du «bien», disons que, en tant que chrétiens, nous regardons d'abord à Dieu. Et nous trouvons dans la Bible les critères de toute valeur. Le *bien* ne dépend pas des résultats ou des effets de nos actions.

D'une part, l'évaluation et l'anticipation des résultats de nos actes sont au cœur de toute décision éthique. D'autre part, nous devons aussi évaluer les moyens mis en œuvre pour atteindre ces résultats.

2.3 *La distinction de Thomas d'Aquin*

La réflexion éthique concernant la loterie, les paris et les jeux d'argent n'est pas récente. De nombreux chrétiens se sont penchés sur la question et ont, d'une façon générale, condamné les jeux d'argent comme étant immoraux. L'Eglise a de tout temps condamné les jeux de chance impliquant de l'argent, notamment en raison de leur lien avec la superstition.²

Dans l'histoire de l'Eglise, Thomas d'Aquin (13^{ème} siècle) opère une distinction entre ce qu'il appelle:

- *le sort consultatif*, afin de savoir comment agir,
- *le sort divinatoire*, pour deviner l'avenir, et
- *le sort distributif*, qui permet le partage.

Thomas, suivi par Erasme, Calvin et quelques théologiens catholiques, ne condamne pas les jeux de hasard en tant que tels – les considérant comme un *sort distributif* – mais uniquement

¹Cf. Stanley J. Grenz, *The Moral Quest: Foundations of Christian Ethics*, Downers Grove, IL, InterVarsity, 1997, p.34-35.

²JP Georges Martignoni-Hutin, "Hasard, vous avez dit hasard... comme c'est bizarre: analyses et représentation du hasard dans les jeux d'argent", in; *Le Jeu et ses enjeux éthiques*, Cahiers de recherche éthique, n°19, Québec, Fides, 1996, p.185.

leurs conséquences néfastes. Le jeu ne constitue pas en lui-même une offense pour Dieu, car il n'est lié à rien de sacré.³ Ces théologiens le considèrent comme un moyen de distribution. D'autres pourtant estiment que le jeu reflète superstition et manque de foi en Dieu.

Aujourd'hui, l'Eglise continue d'être divisée dans ce débat. Des loteries d'Etat ont été créées et institutionnalisées comme source de revenu. Les tombolas, organisées par nombre d'Eglises, sont devenues un moyen courant de récolter des fonds pour des projets ecclésiaux.

3. Les avantages des loteries et autres jeux de hasard

3.1 La loterie comme œuvre de bienfaisance

Dans le contexte suisse, la Loterie romande est généralement perçue comme une bonne chose, bien qu'elle soulève le problème de l'addiction au jeu et des abus. Ces préoccupations sont compensées par des règles strictes pour encadrer la pratique du jeu. Les lois limitent les mises pour éviter les abus. Ces mises sont dès lors généralement peu élevées en comparaison du revenu moyen des joueurs.⁴

De plus, les profits de la Loterie romande ne bénéficient pas directement à l'Etat. Les fonds récoltés sont redistribués pour soutenir des institutions à caractère social, culturel, environnemental, sportif, scientifique ou de valorisation du patrimoine. De ce fait, l'Etat ne dépend pas des revenus de la Loterie romande. C'est une bonne protection contre la prolifération de publicités qui inciteraient au jeu et accroîtraient le risque d'addiction. La Loterie romande ne peut donc guère être accusée de profiter des pauvres et nécessiteux, en leur imposant une forme injuste d'impôt.⁵

3.2 Divertissement et loisir

Certains considèrent la loterie comme un moyen de divertissement légitime et éthique. Dieu n'est pas opposé au plaisir (1Tm 6.7). Ainsi, jouer à la Loterie romande peut être considéré comme un usage légitime de son argent pour les loisirs. Car cela ne met en péril ni le bien-être, ni le bonheur des gens. L'excitation provoquée par le jeu peut aussi participer au développement de la qualité de vie.

3.3 Soutien et générosité

Bien qu'il soit peu probable que la motivation du joueur soit totalement dénuée d'égoïsme ou d'appât du gain, certains voient la loterie, et plus particulièrement la tombola ou les lotos, comme un moyen de soutenir une bonne cause. Le jeu devient alors une expression de générosité en faveur d'œuvres charitables et de bienfaisance.

4. Les inconvénients des loteries et autres jeux de hasard

4.1 Hasard plutôt que confiance

³ *Ibid.*

⁴ Cf. Hans-Balz Peter, *Quelques considérations d'éthique sociale au sujet de la loterie. Les Œuvres d'entraides peuvent-elles financer leurs projets d'aide au développement et à l'environnement au moyen d'une loterie?*, traduit par Françoise Favre, Lausanne, Institut d'éthique sociale, 1996.

⁵ Cf. Valerie C. Lorenz, "Gambling", *Encyclopaedia of Applied Ethics*, Vol. 2, San Diego, Academic Press, 1998, p.346, 349.

Les Eglises ont souvent perçu le jeu comme glorifiant la chance et encourageant la confiance dans le hasard, plutôt que la confiance en la providence divine.⁶ En effet la loterie, même éthiquement régulée, est une incitation à vivre sa vie comme on joue. Le lien est vite établi entre, d'un côté, hasard et superstition dans le jeu, et de l'autre côté, fortune et chance dans la vie.⁷

4.2 Mauvaise gestion

La deuxième préoccupation est l'insouciance vis-à-vis de ce qui appartient à Dieu. Les chrétiens devraient en effet considérer que leur argent, au même titre que leur vie entière, appartient au Seigneur. Risquer ce qui appartient à Dieu dans un jeu de hasard peut donc être considéré comme de la mauvaise gestion, le joueur n'ayant quasiment aucune chance de récupérer la somme dépensée pour un ticket de loterie.

4.3 Manque d'amour

En outre, jouer avec son argent n'est certainement pas une démonstration d'amour du prochain. Car le jeu consiste à tirer profit de la perte de quelqu'un d'autre. A l'opposé, on pourrait voir la loterie comme une sorte d'épargne commune. Dans ce sens, certains ne considèrent pas les loteries comme de l'exploitation mutuelle puisque chacun cherche égoïstement son propre intérêt. Toutefois, le jeu exprime un manque d'amour, car si chacun cherche son propre intérêt, il ne se soucie que peu du bien d'autrui.

4.4 Convoitise

Le principe de la loterie se base sur la convoitise, fermement condamnée dans le Décalogue (Ex 20.17; Dt 5.21). Si les loteries ont du succès, c'est parce que le joueur désire quelque chose qu'il n'a pas. L'appât du gain est l'essence du jeu. Les jeux d'argent semblent donc moralement faux en eux-mêmes, indépendamment des résultats obtenus.

4.5 Accroissement des différences de richesse

De nombreuses voix se font entendre pour demander l'atténuation des différences matérielles entre les citoyens les plus riches et les plus pauvres. Cet idéal est en accord avec ce qu'enseigne le Nouveau Testament, par exemple *la règle d'égalité* dont parle 2 Corinthiens 8.13-15. Or les loteries vont dans le sens contraire: elles tendent à concentrer la richesse dans les mains du gagnant, au détriment des contributions des perdants.

Il est vrai que pour la Loterie romande, la plus grande partie des gains réalisés ne sont pas gagnés, mais redistribués, notamment aux plus pauvres, au travers d'œuvres sociales recevant des subsides (cf. point 3.1).

4.6 La dépendance

Les jeux d'argent font de certains des millionnaires, mais sont aussi pour d'autres à l'origine d'une ruine personnelle.⁸ Les jeux d'argent et de hasard peuvent avoir un impact très négatif, s'ils ne sont pas soumis à des règles strictes. Le jeu peut en effet mener à des comportements pathologiques.

Les Eglises et autres organisations religieuses se retrouvent dès lors devant un dilemme moral. Elles ont besoin de moyens financiers pour soutenir leurs activités, mais hésitent à

⁶Cf. David J. Atkinson, et al., *New Dictionary of Christian Ethics and Pastoral Theology*, Downers Grove, IL, InterVarsity, 1995, p.402.

⁷Cf. Martignoni-Hutin, *op. cit.*, p.202.

⁸Cf. Lorenz, 342.

faire appel à des revenus provenant de jeux d'argent favorisant des attitudes de dépendance.⁹ Même le fait de jouer dans un cadre «sécurisé» comme la Loterie romande peut avoir des répercussions dangereuses en incitant des gens à des formes de jeux plus néfastes.

5. Conclusion

Revenons à notre cas de départ. Si l'on tient compte de l'importance et du bienfait de poursuivre les activités de la garderie, on pourrait argumenter que l'Eglise peut bénéficier de l'argent de la Loterie romande, tout en restant cohérente éthiquement. En effet, le mal lié au jeu dans cette situation est minime, en comparaison avec les avantages de poursuivre ce ministère. De plus, le produit de la générosité de la Loterie romande correspond à l'éthique chrétienne, c'est-à-dire l'amour et l'aide du prochain.

En outre, il peut être important de distinguer entre le cas d'un financement de lieux de culte ou d'activités d'Eglise, et celui d'une activité sociale ou culturelle parrainée par l'Eglise, mais distincte d'elle. Le financement d'un service social, ou celui de la restauration d'un bâtiment au titre de *monument historique* par exemple, ne devrait pas être abordé de la même manière que le soutien financier à l'accomplissement du ministère de l'Eglise locale.

Cependant, il serait préférable d'éviter le recours à la Loterie romande. En effet, même si elle dispose de garde-fous valables, les jeux d'argent sont basés sur des principes qui s'opposent à l'éthique chrétienne. Même si le bienfait de maintenir une garderie ouverte semble l'emporter sur le mal causé par la loterie du point de vue des utilisateurs, les valeurs (ou plutôt le manque de valeurs) des jeux d'argent ne sont pas cohérentes avec les valeurs chrétiennes d'amour du prochain et de confiance en Dieu. En d'autres termes, le recours à la Loterie romande favorise une vision de la vie fondée sur la cupidité et la chance, plutôt que sur l'amour et la grâce.

L'Eglise peut trouver d'autres moyens pour financer sa garderie en organisant diverses activités de soutien favorisant la générosité, le partage, et la convivialité; y compris une tombola, où nous voyons bien moins de danger d'avidité au gain.

En conclusion, nous souhaitons surtout encourager l'Eglise en recherche de fonds à mettre la foi de la communauté en action, à stimuler la générosité de ses membres, à faire jouer la solidarité entre Eglises au sein de la Fédération, et à compter sur la providence divine.

Pour la Commission théologique de la FREE,
Cédric Chanson
Février 2012

⁹*Ibid.*, 349